



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU **CONSEIL MUNICIPAL 28 septembre 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procuration : 0

Date de convocation : 21/9/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, Maire

Présents : Messieurs Christian BISIAUX, Damien TAISNE, Thomas SOREAU, Jérémie DELSART, Jean-Claude GABELLE, Ludovic PETIT (arrive à 19h00) Mesdames Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Nathalie DELACHE, Marie-Laure MAROUSEZ, et Cécile BISIAUX

Absente excusée : Madame Dominique BULTEZ

Absente : Madame Emilie SAILLY

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Ordre du Jour

1°) CDG 59 Mairie connectée adhésion

2°) Participation des communes de Monchaux et de Sommaing sur Écaillon aux charges de fonctionnement de l'école Victor Hugo

3°) SALLE DES FETES Tarif location

4) CCAS dissolution au 31 12 2023

5°) Divers

PV précédent Validé

1 CDG 59 Mairie connectée Adhésion centrale achats

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale

d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la collectivité territoriale de Verchain-Maugré en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Sur proposition du Maire,

Article 1 : DECIDE de l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique [au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de certificat RGS...],

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

DELIBERATION N°2023/09/28-01

2°) Participation financière des communes de MONCHAUX SUR ECAILLON et SOMMAING SUR ECAILLON aux frais de scolarité de leurs élèves inscrits à l'école Victor HUGO – Année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les communes de Monchaux sur Ecaillon et Sommaing sur Ecaillon n'ont plus d'école. Leurs élèves sont accueillis à l'école Victor Hugo de Verchain-Maugré. Une participation financière est demandée chaque année à ces deux communes, au prorata du nombre de leurs élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire. Cette année aucun enfant de la commune de Sommaing sur Ecaillon n'est scolarisé à Verchain-Maugré. Seule la ville de Monchaux reste redevable.

Suite aux dépenses relatives au coût de fonctionnement de l'école communale constatées au compte administratif 2022, le montant de la participation pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 392,00€ par enfant.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce montant et autoriser Mr le Maire à signer la convention afférente avec la commune concernée.

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.**

DELIBERATION N°2023/09/28-02

3) Salle des fêtes tarif locations

Monsieur le Maire rappelle les délibérations

- 2013/06/10 fixant le tarif de la location de la salle des fêtes Yvon DESREUX

-2022/09/08-04 qui modifie le contrat location en augmentant la caution suite à l'installation d'un limiteur de son

Après discussions le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, de fixer les nouveaux tarifs suivants

Location pour les habitants de la commune :

- 1 jour : 200 €,
- Week-end : 300 €,
- Vin d'honneur : 150 €.

Location pour les extérieurs à la commune :

- 1 jour : 550 €,
- Week-end : 700 €,
- Vin d'honneur : 400 €.
-

Les prix s'entendent eau et électricité comprises. Ils seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toute nouvelle location.

Les autres modalités restent les mêmes :

- salle gratuite une fois par an pour les associations,
- salle gratuite une fois par an pour le personnel,
- salle gratuite une fois par an pour les élus.

Les associations, le personnel et les élus suivent les mêmes règles que les particuliers, à savoir : caution, assurance, paiement de la vaisselle cassée.

Il est spécifié qu'en cas de force majeure (décès d'un proche), le montant versé par le locataire sera remboursé. Pour tous les autres cas « exceptionnels », la demande de remboursement des arrhes sera examinée en conseil municipal.

En cas de simple désistement, l'acompte ne sera pas rendu.

DELIBERATION N°2023/09/28-03

4) CCAS Dissolution 31 12 2023

Monsieur le Maire rappelle la dissolution au 31 12 2023 du CCAS, décidée lors de la réunion du 31 mars dernier.

Afin d'assurer la continuité, il propose la reconduction des secours instaurés par le CCAS.

le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents:

- de reconduire les secours en place, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à l'examen de ceux-ci,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de demande d'aide exceptionnelle et secours d'urgence.

DELIBERATION N°2023/09/28-04

5) DIVERS

-Fêtes -Marché de Noel 26 novembre 2023 salle Yvon DESREUX

-Travaux : -réfection chaussée rue de la layette à partir du 09/10/2023.
-Commission travaux : 12/10 à 18h30

-Information concernant la création d'une APE : lecture du courrier reçu.

-Collecte des déchets : au 01 01 2024 entreprise NICOLLIN.

Les rapports d'activités et rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement du SIDEN – SIAN, reçus ce jour, seront transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil Municipal.

- Courrier : [59610 COURRIER RPQS2022.pdf](#)
- Notre rapport d'activité est accessible en suivant ce lien :
[Rapport annuel d'activité SIDEN-SIAN Noréade 2022 \(76 pages\)](#)
- Notre RPQS et ses annexes sont accessibles en suivant ces liens :
[RPQS 2022 du SIDEN-SIAN \(Rapport sur le Prix et la Qualité du Service\) \(36 pages\).](#)
[Annexes RPQS 2022 du SIDEN-SIAN \(245 pages\)](#)
- Le livret personnalisé de votre collectivité est accessible en suivant ce lien :
[59610 VERCHAIN-MAUGRE EAU AC ANC GEPU.pdf](#) (lien valable 4 mois)

Par ailleurs, le diaporama présentant notre RPQS est disponible via ces liens :

- [Diaporama présentation RPQS 2022 version allégée](#)
- [Diaporama présentation RPQS 2022 version complète](#)

Documents également disponibles sur notre site internet à cette adresse :
https://agenceenligne.noreade.fr/mentions-legales/siden_sian/2022

Cantine : le service est discuté pour trouver des solutions.

Levée de séance à 20h20

Cécile BISIAUX

Christian BISIAUX

Secrétaire de séance

Maire.